

RECRUTER DANS LE CHAMP MÉDICO-SOCIAL

CONSTATS

A la rentrée 2021/2022, l'académie disposait de :

- 114 ETP médecins d'éducation nationale. 55 ETP étaient effectivement pourvus par des médecins titulaires ou contractuels, soit 48% des postes ;
- 1 médecin et 2 infirmières en médecine de prévention, soit 3 ETP ;
- 515 ETP infirmiers dont 5 CDI et 24 infirmiers contractuels ;
- 212,5 ETP assistants sociaux ou conseillers techniques devant élèves.

Les médecins, infirmiers titulaires et assistants sociaux de l'Education nationale sont recrutés par la voie du concours unique, du détachement ou bénéficiaire de l'obligation d'emploi (B.O.E). La pyramide des âges acte un vieillissement des personnels santé-sociaux avec des départs à la retraite nombreux dans les 3 années à venir.

Comme de nombreuses académies, l'académie fait face à un problème d'attractivité et de compétitivité sur ces postes et à une diminution du vivier de contractuels, malgré les efforts déployés en vue d'augmenter les recrutements.

Les leviers d'actions à déployer sont de trois ordres : mieux communiquer, développer les stages de formation initiales au sein de nos établissements pour mieux faire connaître nos métiers et enfin améliorer notre attractivité.

Mieux communiquer sur les métiers de la santé et du social au sein de l'Éducation nationale

- Auprès des conseils de l'Ordre des médecins et des infirmiers, ainsi que des médecins de ville.
- Lors des formations initiales : présentation des missions des médecins de l'éducation nationale aux étudiants de la faculté de médecine dans les spécialités et des médecins de prévention au niveau des spécialités de médecine du travail, des infirmiers Éducation nationale dans les IFSI.
- Développer les interventions de conseillers techniques lors de la formation initiale des chefs d'établissements, des enseignants et des CPE afin de favoriser le travail en équipe dans le respect des compétences et missions de chacun.
- Publication d'articles dans des revues spécialisées (Bulletin de l'Ordre des médecins, soins...),
- Réalisation d'un webinaire sur «les missions des personnels santé sociaux» pour les cadres.

Développer les stages de formation initiale au sein des établissements scolaires et structures

- Augmenter l'accueil des étudiants de médecine et des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) .
- Promouvoir le service sanitaire.

Rendre plus attractif le métier

- Faciliter le recrutement des contractuels (procédure, contrats), notamment des médecins de ville sur des contrats à temps non complet. Déployer des canaux de recrutement spécifique notamment pour les médecins de santé au travail.
- Construire une formation spécifique pour les contractuels.